



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI - Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO - Clara BEAUFRAND - Sébastien LIGIBEL - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO - Nathalie PEREZ - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS – Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB - Claude KLINGER ZIND - Christelle OHRESSER - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Daniel LEROY donne pouvoir à Monsieur le Maire

Date de convocation : jeudi 13 novembre 2025

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Luca BASSO est DESIGNE** secrétaire de séance du conseil municipal du 20 novembre 2025.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

Annexe 1 : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2025

3. Débat d'Orientations Budgétaires du budget principal 2026 de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- L'évolution des taux de fiscalité locale,
- La structure et la gestion de la dette.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire le prochain budget de la commune doit être effectuée dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget.

LE CONTEXTE DU BUDGET 2026

Contexte économique mondial

La croissance mondiale devrait ralentir en 2026 en raison des effets de l'inflation persistante, des taux d'intérêts élevés et des tensions géopolitiques. La croissance mondiale pourrait se situer autour de 2.5 à 3 %.

Bien que l'inflation soit en baisse dans certaines régions, elle pourrait rester élevée dans des économies comme celle les Etats-Unis en raison de l'impact des politiques monétaires restrictives des banques centrales. L'inflation restera un facteur clé des discussions économiques, notamment dans les pays émergents.

Les banques centrales, dont la Réserve Fédérale (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE), devraient maintenir des politiques monétaires restrictives en raison de l'inflation persistante, influençant ainsi la demande, la consommation et les investissements.

Les tensions entre grandes puissances, notamment la Chine, les Etats-Unis et la Russie, continueront de redéfinir les chaînes d'approvisionnement mondiales et les relations commerciales. La déglobalisation pourrait se poursuivre avec un renforcement des stratégies d'autosuffisance dans certaines régions.

Les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) pourraient jouer un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale. En 2026, les économies des BRICS devraient représenter une part significative du PIB mondial, avec une forte croissance en Inde et en Chine, et une stabilisation des économies russe et brésilienne après les périodes de crise. Les BRICS représenteraient environ 25-30 % du PIB mondial.

Les BRICS cherchent à renforcer leurs échanges internes et à réduire leur dépendance aux monnaies occidentales comme le dollar américain. Par ailleurs, ils veulent développer des alternatives aux institutions financières dominées par l'Occident, comme la Banque mondiale et le FMI, avec la Nouvelle Banque de Développement (NBD) jouant un rôle de plus en plus central dans le financement des infrastructures et le développement.

Contexte Européen

L'Union européenne (UE) avec la zone euro, après une décennie de croissance modérée, devra faire face à des défis économiques importants.

L'économie européenne devrait connaître une croissance faible, autour de 1 à 1.5 %, sous l'effet de la hausse des coûts de financement, de l'inflation et de l'incertitude géopolitique. L'Europe devra aussi gérer des transitions majeures liées à la décarbonisation et à la numérisation.

La transition énergétique européenne visant à atteindre des objectifs climatiques ambitieux d'ici 2030 et 2050, continuerait d'impacter les économies. L'UE investit beaucoup dans les énergies renouvelables, mais le coût de ces projets et les tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement en énergie, surtout avec la Russie, pourraient réduire la compétitivité de l'Europe.

La BCE, après avoir relevé ses taux d'intérêt, pourrait continuer une politique de resserrement monétaire avec un effet sur la demande intérieure. Cependant l'inflation devrait se stabiliser entre 2025-2026 sous l'effet de l'apaisement des prix de l'énergie et des matières premières.

La France en 2026

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement économique contrasté. Après la période d'inflation élevée connue en 2022-2023, la hausse des prix s'est nettement atténuée. Les prévisions situent l'inflation autour de 1.3 % à 1.7 %, ce qui traduit un retour vers une relative stabilité du pouvoir d'achat des ménages, même si des incertitudes persistent quant à l'évolution des coûts de l'énergie et des salaires.

Le marché du travail reste solide mais sans véritable amélioration ; le chômage demeure proche de 7.5 %.

La principale source d'inquiétude concerne aujourd'hui les finances publiques. La dette de l'Etat dépasse désormais 110 % (3 345 milliards d'euros) du PIB, et les trajectoires actuelles laissent envisager une poursuite de sa progression, à 116 ou 120 % à l'horizon 2026. Dans le même temps, le déficit public reste supérieur au seuil de 3 % fixé par les critères européens de Maastricht. Ces déséquilibres budgétaires, déjà anciens, se trouvent aujourd'hui au centre des préoccupations des institutions européennes et des marchés financiers.

Dans ce contexte, l'agence Fitch a abaissé en septembre 2025 la note de la France, de AA- à A+. Cette dégradation traduit un jugement plus sévère sur la capacité du pays à maîtriser son endettement. Elle risque d'entraîner une augmentation du coût de financement de la dette souveraine, ce qui pourrait, indirectement peser aussi sur les conditions de financement des collectivités locales.

Pour les communes, la stabilisation de l'inflation est une donnée favorable, car elle limite la progression des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les contraintes qui pèsent sur le budget de l'Etat pourraient limiter la progression des dotations aux collectivités.

Le Projet de Loi de Finances 2026

Le calendrier prévisionnel pour établir le Projet de Loi de Finances 2026 prévoyait des arbitrages finaux de répartition des crédits à la fin du mois d'août, et visait un dépôt du texte le 1^{er} octobre à l'Assemblée nationale. Le gouvernement a présenté le mardi 14 octobre la première copie du projet de loi de finances pour 2026. Le Parlement a 70 jours pour se prononcer.

Le Projet de loi de finances (PLF) s'inscrit dans un contexte de redressement budgétaire marqué par la volonté de restaurer la crédibilité des finances de l'Etat en réduisant le déficit public à 4.7 % du PIB. Cela suppose un effort global de 30 milliards d'euros dont environ 17 milliards d'euros en dépenses et près de 14 milliards en recettes.

Après plusieurs exercices caractérisés par un fort soutien financier de l'Etat, lié aux crises successives (sanitaires, énergétique, inflation) et aux mesures de relance, le gouvernement engage un resserrement de la dépense publique, dont les collectivités territoriales ne sont pas exemptées.

Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont estimés à 49.5 milliards d'euros, soit une augmentation de 4.3 milliards par rapport à 2025. Cela ne générera aucune recette supplémentaire pour les collectivités.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale composante de ces PSR et s'élèverait à environ 32.6 milliards d'euros. La DGF est gelée en valeur, sans indexation sur l'inflation.

En 2026, les dépenses de fonctionnement ne seraient plus éligibles au FCTVA, seul l'investissement resterait pris en compte. Malgré cette restriction, le montant du FCTVA prévu s'élève à 7.866 M€, soit en légère hausse. Les modifications apportées n'amènent aucune incidence pour le budget communal de Wintzenheim.

La suppression partielle des impôts de production comprend une réduction de 50 % de la valeur locative des locaux industriels, affectant la cotisation foncière des Entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des locaux industriels. L'Etat devait compenser intégralement la perte des 50 %, à compter de 2026, la compensation est réduite de 789 M€ (-25 %). Le budget communal est susceptible de perdre 15 000€.

Pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) la diminution s'élève à 527M€ (-7 %). Elle peut diminuer les recettes communales de 3 000 €.

Le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) est un prélèvement sur recettes imposé aux collectivités dans le but de participer à l'effort de redressement des finances publiques. En 2025, ce prélèvement DILICO était fixé à 1 M€ ; en 2026, il sera porté à 2 M€. Wintzenheim n'est pas concernée par ce dispositif.

Le Fonds Vert, enveloppe dédiée à la transition énergétique, est estimé à 650 millions d'euros, soit 500 millions en moins.

Les ajustements qui pourraient intervenir suite à un changement de majorité gouvernementale où dans le cadre d'une éventuelle loi spéciale de finances sont susceptibles d'affecter la répartition des efforts entre les différentes strates de collectivités.

Toutefois, les impacts directs sur le budget communal demeurent limités et pourront, le cas échéant, être corrigés ou ajustés dans le cadre du budget supplémentaire après mars 2026.

Le budget de la Sécurité sociale doit également être adopté avant la fin de l'année. Il est d'ores et déjà prévu qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation CNRACL est porté à 37.65 % soit +3 %.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Les échéances électorales de 2026 ne permettent pas d'établir des orientations budgétaires pluriannuelles. En effet, il serait peu pertinent de prévoir des évolutions des recettes et des dépenses en sachant que les projets susceptibles d'être mis en place ne sont pas connus, ceux-ci dépendant des élections. Ainsi, l'orientation budgétaire dominante est le statu quo sur le budget.

Les DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT sont évaluées à 6 542 000 €, ce qui correspond à une enveloppe prévisionnelle en légère diminution de 122 000 € par rapport à 2025.

Depuis 2023, les **charges à caractères général** (chapitre 011) sont maintenues à un niveau stable. Pour 2026, elles sont à nouveau prévues à hauteur de 1 650 000 € en prenant en compte la baisse de certains postes, principalement le renouvellement des marchés d'électricité avec une baisse de 30% des tarifs, et l'augmentation des dépenses liées aux assurances (+ 55000 €).

Les **dépenses de personnel** sont estimées à 2 826 000 €, à un niveau de dépenses équivalent à celui de 2025. Les effectifs sont envisagés sans recrutement en 2026.

Les évolutions éventuelles issues de la Loi de Finances seront intégrées lors du CFU et du Budget Supplémentaire dans le même temps que les celles souhaitées par la municipalité nouvellement élue en termes de personnels.

Les autres charges de gestion courantes devraient fléchir de 121 000 € et s'élever à 1 963 000 €. Pour 2026, ce chapitre regroupera principalement :

- Le versement de 1 000 000 € du budget principal vers le budget annexe de la Gendarmerie afin de financer la construction de la nouvelle gendarmerie,
- La contribution aux organismes extérieurs auxquels la commune adhère pour un montant de 200 000 €,
- La participation aux délégations de services publics pour lesquelles il conviendra de prévoir une enveloppe de 190 000 € pour le périscolaire et une contribution communale de 193 000€ pour le multi-accueil Pom' de Reinette. La diminution de l'enveloppe financière dédiée à la DSP relative au périscolaire fait suite à la modification de l'étendu du service qui ne comprendra plus la pause méridienne.
- La subvention au CCAS fixée à 40 000 €,
- Le soutien aux associations à hauteur de 140 000 €,
- Les indemnités aux élus pour une enveloppe de 130 000 €.

Les charges financières s'élèveraient à 43 000 € en baisse de 1 000 €. Les intérêts des emprunts seraient de 39 000 € comprenant :

- 24 000 € pour l'emprunt de 4M€ auprès du Crédit mutuel du Pflisbourg,
- 15 000 € pour l'emprunt de 3M€ auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges.

Une enveloppe de 4 000 € pour les frais de gestion à verser à l'ONF est également à prévoir.

Les RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 7 982 000 € en 2026 soit une hausse de 597 000€ (+8%). Cette augmentation provient :

- du versement par les délégataires des DSP des subventions de la CAF pour un montant de 150 000€, et qu'ils ont encaissées directement en 2025,
- d'une hausse prévisionnelle de la recette du bois de 80 000 €,
- d'une taxe additionnelle sur les droits de mutations qui évolue de +60 000 €,
- de la DSR augmentant de + 35 000 €,
- de la taxe de séjour avec une recette de 30 000 €,
- De l'augmentation des bases fiscales qui pourrait engendrer une augmentation de 100 000€.

Pour 2026, **Les produits des services, du domaine et ventes diverses** devraient connaître une augmentation de 100 000 €, notamment grâce à la hausse prévue des recettes issues principalement de la vente de bois.

La Dotation Globale de Fonctionnement serait en augmentation s'élevant à 973 000 € et la **Dotation de Solidarité Rurale** à 592 000 €.

La participation de la CAF au titre de la politique de l'enfance, avec les changements apportés avec la Convention Territoriale Globale, serait de l'ordre de 25 000 € pour le service Animation Arthuss.

La participation des délégataires des DSP, correspond au remboursement des subventions qu'ils perçoivent directement de la CAF. Pour 2026, ce remboursement pourrait être de 150 000 €.

La fiscalité transférée de Colmar Agglomération augmenterait avec 1 206 000 € pour l'attribution de compensation et 287 000 € pour la dotation de solidarité communautaire, soit au total 1 492 000 € (contre 1 472 000 € prévus au budget 2025).

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité**, de la **taxe sur les pylônes électriques et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** serait de 227 000 €.

La Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations à Titre Onéreux est estimée à 285 000 €.

En matière de fiscalité directe, aucune augmentation des taux communaux n'est prévue en 2026, confirmant la stabilité fiscale de la commune.

Le produit attendu reposera exclusivement sur l'évolution des bases fiscales :

- D'une part, la revalorisation nationale des bases cadastrales, indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de novembre 2025, devrait être de l'ordre de + 1,5% (hypothèse retenue pour l'élaboration du budget primitif 2026).
- D'autre part, l'évolution physique des bases, c'est-à-dire l'accroissement lié aux nouvelles constructions et aux régularisations sur le territoire communal, sa progression est estimée à 0,81 %.

Les taux seraient identiques à ceux votés depuis 2018, soit en 2026 :

- 30,20% pour la **Taxe Foncière sur le Bâti**,
- 52,07% pour la **Taxe Foncière sur le non Bâti**,
- 13,98% pour la **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants**.

Le produit de la fiscalité directe à taux d'imposition constants augmenterait d'environ 102 000€ soit +2,31%. En 2026, la fiscalité devrait générer une ressource de 4 103 000 € (3 998 000 € en 2025).

EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE : Pour rappel, l'**épargne brute** mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurés ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute est le rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Epargne brute	1 861 519 €	1 799 628 €	2 231 775 €	2 346 485 €	2 785 817 €	1 470 495 €
Taux d'épargne brute	28%	27%	30%	31%	35%	18,6%
Remboursement dette	280 000 €	341 713 €	429 333 €	429 477 €	429 600 €	429 485 €
Epargne nette	1 581 521 €	1 457 915 €	1 802 442 €	1 870 000 €	2 356 217 €	1 041 010 €

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

En 2025, le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe de la Gendarmerie a eu un impact significatif sur le niveau de l'épargne du budget principal. Cette situation était anticipée dans les prévisions financières ; **la baisse constatée s'expliquant exclusivement par le financement des travaux de la gendarmerie**, dont la réalisation a débuté fin 2025. Pour 2026, l'épargne nette devrait rester de l'ordre de 1 million d'euros. A partir de 2027, l'épargne brute et nette devraient retrouver un niveau supérieur.

LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2020-2026 comprennent les projets achevés (en italique) et en cours d'achèvement pour un montant d'environ 20,8 millions d'euros.

Il n'y a pas de programmation au-delà de 2026 dans la mesure où les dépenses devront être prévues en prenant en compte les projets de la prochaine mandature.

Les dépenses d'investissement pluriannuelles comprennent notamment :

Bâtiments	9 269 000 €
<i>Rénovation de la toiture Saint Laurent et pose d'une citerne (2022)</i>	405 000 €
<i>Construction d'un accueil et d'une restauration périscolaires et végétalisation des cours d'école et création d'un mode de chauffage par géothermie (2022-2025)</i>	7 070 000 €
<i>Chapelle Herzog (2024-2025)</i>	774 000 €
<i>Création de deux relais-lecture</i>	608 000 €
<i>Réfection des locaux scolaires : rénovation et isolation de la salle de motricité (2025)</i>	250 000 €
<i>Travaux salle Laurentia (menuiseries extérieures-chauffage-Sas d'entrée en 2025)</i>	147 000 €
<i>Travaux de climatisation salle des mariages</i>	15 000 €
 Voiries Espaces verts – Environnement	9 869 500 €
<i>Aménagement du parc Herzog (2022)</i>	545 000 €
<i>Aménagement de la rue Joffre (2021-2022)</i>	805 000 €
<i>Restructuration rues Haussmann et A.Hirn, place de la mairie (2022-2025)</i>	1 290 000 €
<i>Maîtrise d'œuvre et travaux route et pont de Zimmerbach (2022)</i>	266 000 €
<i>Maîtrise d'œuvre et travaux pont Hirn à Logelbach (2022)</i>	390 000 €
<i>Aménagement de la rue Feldkirch (2023-2024)</i>	243 000 €
<i>Aménagement de la rue du Flachsland</i>	36 000 €
<i>Travaux de réaménagement du Parc Acker (2022-2023)</i>	460 000 €
<i>Chemins ruraux et forestiers (2022-2025)</i>	160 000 €
<i>Aménagement du Parc de La Forge (2023-2025)</i>	350 000 €
<i>Réaménagement route de Colmar (2023-2025)</i>	4 400 000 €
<i>Rue des remparts (2025)</i>	305 000 €
<i>Rue du Lavoir (2025)</i>	350 000 €
<i>Végétalisation du cimetière de Wintzenheim (2024)</i>	74 000 €
<i>Toit filet terrain multisports Parc Acker</i>	66 000 €
<i>Végétalisation du cimetière de Wintzenheim suite allée (2025)</i>	45 000 €
<i>Travaux dans la cour de la caserne des pompiers</i>	32 000 €
<i>Barrières pour les massifs rue Clemenceau (2025/2026)</i>	23 000 €
<i>Travaux d'aménagement de la rue Saint Laurent (2025)</i>	19 500 €
<i>Végétalisation parking pôle sportif</i>	10 000 €
 Acquisitions foncières (2022-2026)	600 000 €
 Divers dont :	1 189 000 €
<i>Enveloppe diverses dépenses selon besoin (2026)</i>	250 000 €
<i>Vidéo-protection (2023)</i>	150 000 €
<i>Matériel incendie (2023-2025)</i>	40 000 €
<i>Abris pour le matériel des ateliers (2023)</i>	45 000 €
<i>Acquisition d'un désherbeur vapeur (2023)</i>	35 000 €
<i>Tondeuse autoportée Grillo (2024)</i>	45 000 €
<i>Acquisition d'un véhicule Master (2024)</i>	54 000 €
<i>Acquisition d'un véhicule Fourgon (2026)</i>	50 000 €

<i>Acquisition de barrières amovibles police municipale (2025)</i>	38 000 €
<i>Acquisition de cinq sucettes Horizon</i>	23 000 €
<i>Acquisition d'un chargeur KRAMER (2024)</i>	105 000 €
<i>Acquisition d'une balayeuse (2025)</i>	244 000 €
458 Luminaires LED	110 000 €

Chaque année, le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) est réajusté en fonction des réalisations et des prévisions budgétaires. A la fin de l'exercice 2025, la quasi-totalité des projets inscrits sont achevés ou en voie d'achèvement.

Toutefois, à l'approche des élections municipales prévues en 2026, il subsistera quelques restes à réaliser en dépenses. Et surtout, des restes à réaliser en recettes, estimés à environ 1.5 million d'euros, ils seront intégrés au budget supplémentaire, garantissant ainsi la couverture des opérations engagées et la poursuite de la trajectoire financière prévue.

Concernant l'aménagement de la route de Colmar, il est nécessaire d'actualiser l'Autorisation de Programme/Crédit de paiement approuvée en mars 2024 afin de prendre en compte les paiements réalisés en 2025. Il est proposé de modifier l'AP/CP de la façon suivante :

Autorisation de Programme : 4 400 000 €		CP 2024	CP 2025	CP 2026
Chapitre 023	N°1 - Aménagement de la Route de Colmar	2 400 000 €	1 800 000 €	200 000 €

En 2026, les dépenses d'investissement sont attendues à hauteur de 2.6 M€ comprenant notamment :

- Travaux route de Colmar (Inscription en AP/CP) : 200.000 €
- Etudes diverses : 200 000 €
- Subventions d'équipement 300 000 €
- Acquisition foncière : 800 000 €
- Acquisition d'un véhicule : 50 000 €
- Intervention dans les bâtiments communaux : 300 000 €
- Acquisition de matériels : 150 000 €
- Intervention sur la voirie communale, les cimetières, les espaces publics et les chemins ruraux : 400 000€
- 280 000 € pour le compte de tiers (article 458162) au titre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec Colmar Agglomération pour les travaux d'eaux pluviales route de Colmar.

Les autres projets en cours au 31/12/2025 feront l'objet des Restes à Réaliser.

Le stock de la dette sera d'environ 4 492 000 € au 31 décembre 2025 comprenant :

- Un emprunt de 4 000 000 € contracté au Crédit Mutuel du Pflisbourg à un taux fixe de 1.13% avec un encours de 2 111 111 € au 01/01/2026.
- Un emprunt de 3 000 000 € contracté au Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0.65% avec un encours de 2 337 500 € au 01/01/2026.
- Un emprunt à taux zéro de 108 000 € contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin avec un encours de 43200 €.

Le remboursement annuel de la dette est de l'ordre de 430 000 €.

La capacité de désendettement : Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. La capacité de désendettement de la commune est de 4.3 ans, ce qui est considéré comme un endettement normal, la moyenne de la capacité de désendettement se situant entre 5 et 6 ans pour les communes de même strate.

Pour les RECETTES D'INVESTISSEMENT, on peut principalement prendre en compte :

- Le FCTVA : 900 000 €,
- Les cessions diverses (terrains-matériels) : 350 000 €,
- La Taxe d'Aménagement (T.A.) : 100 000 €,
- Le remboursement par Colmar Agglomération de 280 000 € au titre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales route de Colmar.

Les subventions obtenues font l'objet de restes à réaliser, permettant de financer les opérations engagées. Une demande de subvention auprès de la Région Grand Est a été déposée pour le financement de la tranche 2 de la Chapelle Herzog telle que cela était prévue dans la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2023.

Au regard des éléments précédemment détaillés, le cadre du budget général 2026 devrait être le suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	+	7 982 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-	6 542 000 €
Epargne brute	=	1 440 000 €
Remboursement de la dette	-	436 000 €
Autofinancement	=	1 004 000 €
Recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)	+	1 630 000 €
Disponible pour le financement des dépenses d'investissement		2 634 000 €

Les orientations budgétaires seront les suivantes :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses courantes dans le respect des prévisions budgétaires afin de libérer des marges de manœuvre pour les investissements,
- Maintenir les taux d'imposition de la commune identiques pour la 9ème année consécutive : les taux des taxes ne seront pas augmentés,
- Finaliser les projets en cours et ne pas mettre en œuvre de nouveaux projets d'investissements en 2026 à la veille des élections municipales,
- Ne pas contracter de nouveaux emprunts : Aucun prêt n'est nécessaire pour 2026.

Christelle OHRESSER : Concernant ce débat d'orientation budgétaire, c'est toujours un peu trop tôt. De toute façon, le PLF n'est pas encore voté. Ensuite, on s'étonne quand même de la chute vertigineuse de l'épargne nette qui est encore de moins de 50 % que par rapport à l'année dernière.

Et puis, vous nous annoncez des recettes, mais ça c'est encore des recettes estimées de 1,5 million d'euros. On peut en douter puisque tous les travaux sont bien détaillés et les recettes ne sont jamais détaillées. Ensuite, 458 luminaires. Je voulais juste savoir, c'est juste l'ampoule que vous changez ?

Dominique HEROLD : Ce sont les sur tenseurs.

Christelle OHRESSER : Et vous avez fait des demandes de subventions ?

Monsieur le Maire : Mais oui, Madame. Alors, je le dis chaque fois, Madame OHRESSER, nous avions une commission, il y a quelques jours. Vous n'avez posé aucune question. Les deux personnes qui siègent pour votre groupe n'ont posé aucune question. Alors, je sais que les journalistes sont là. Mais à chaque fois, c'est la même histoire.

Alors que si vous posiez des questions en commission, on pourrait peut-être vous donner des réponses aujourd'hui. Mais vous ne faites aucune remarque. Quand je pose : Vous avez des questions ? Non. Monsieur MULLER a posé, je crois, une question, si je ne me trompe. Mais ça s'est limité à ça. Il n'y a rien eu.

Jean-Marie MULLER : *Vous dites avec justesse que vos taux de taxes foncières n'ont pas évolué depuis neuf ans. Ça, je veux bien le croire. Il ne faut quand même pas oublier que les gens de Wintzenheim, aujourd'hui, payent 15 % de taxes foncières en plus via les différentes augmentations des bases de l'État.*

Monsieur le Maire : *Vous dites bien, c'est l'État. Merci de préciser que ce n'est pas la commune.*

Jean-Marie MULLER : *Ça fait quand même 15 % de plus que les gens payent aujourd'hui par rapport à 2020.*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Jean-Marie MULLER : *Ça, vous ne pouvez pas le nier.*

Monsieur le Maire : *Je ne le nie pas, mais je dis simplement que ce n'est pas du fait de la commune. Parce que ce n'est pas le conseil municipal qui a délibéré pour une augmentation.*

Jean-Marie MULLER : *J'en reviens à ce que j'avais demandé il y a des années. Vous auriez très bien pu faire un effort au niveau des taux en baissant, peut-être pas en totalité, mais en faisant un effort au niveau des taux. Vous n'avez jamais voulu le faire.*

Monsieur le Maire : *Non, je vous ai donné la réponse. Je vous dis, on ne peut pas donner un certain confort à la population et puis diminuer encore les impôts. Parce que vous écoutez la radio comme moi, ou la télévision ou lisez le journal. Vous avez vu ce qui va nous arriver. L'année prochaine, ce sont les bases qui vont augmenter. C'est l'État qui va augmenter. Ils vont tout revoir. Ce sera environ 65 euros de plus par ménage.*

Jean-Marie MULLER : *Enfin, j'ai cru comprendre que c'était pour les fraudeurs qui n'avaient pas déclaré ni leur baignoire, ni leur douche, ce genre de choses. Il faut être précis dans ces histoires-là. Ça ne concerne pas tous les Français.*

Monsieur le Maire : *Non. Et on nous dit qu'on aurait qu'une partie de cette somme. Mais, je n'y crois pas quand on voit le cafouillage qu'il y a aujourd'hui. Si on gérait nos communes comme l'État gère à l'heure actuelle, je peux vous dire qu'on serait vite mis sous tutelle par le Préfet.*

Donc, je pense qu'il faut aussi dire les choses. Ne pas augmenter les impôts pour la commune, c'est déjà pas mal puisque l'État augmente. Alors que vous avez des communes qui augmentent malgré l'augmentation des bases de l'État. Je ne trouve pas ça normal pour la bonne et simple raison que ce n'est qu'une catégorie de gens qui payent, c'est ceux qui payent les taxes foncières et les autres ne payent pas. Aucun Maire n'avait demandé, et pas l'Association des Maires de France avait demandé qu'on ne paye plus la taxe d'habitation. C'est l'État qui a mis ça en place. Et aujourd'hui, ils se sont rendu compte qu'ils ont fait une grave erreur parce que c'est une perte colossale. Mais ça, on n'y peut rien. En tous les cas, nous, je dirais, la commune n'a pas fait d'augmentation d'impôts.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 12 novembre 2025,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DIT AVOIR DEBATTU** des orientations budgétaires du budget principal 2026 ci-dessus,
- **PREND ACTE** de la tenue du débat et du rapport d'orientation budgétaire tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du Budget Annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim (RMACTW)

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il y a actuellement 455 abonnés. Le déploiement de la fibre entraîne une baisse permanente des abonnés :

- 2021 : - 37 abonnés,
- 2022 : - 26 abonnés,
- 2023 : - 22 abonnés,
- 2024 : - 23 abonnés,
- 2025 : - 20 abonnés.

Les perspectives budgétaires 2026 sont les suivantes :

- **Les recettes** de fonctionnement attendues seront de l'ordre de 42 000 €. Le prix de l'abonnement resterait identique.
- **Les dépenses** de fonctionnement sont prévues à hauteur de 21 000 €.

Aucune dépense spécifique ou exceptionnelle est à prévoir pour l'année 2026. La même société assurera le service de maintenance du réseau.

Les dépenses d'investissement à prévoir portent sur l'acquisition de différents amplificateurs ainsi que, si nécessaire, sur la mise en conformité des réseaux.

Dans le cadre de la restructuration de la rue des Remparts, il conviendrait également de programmer l'enfouissement du réseau de la RMACTW.

A cette fin, une enveloppe initiale de 21 000 € sera prévue au budget primitif.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 12 novembre 2025,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DIT AVOIR DEBATTU** des orientations budgétaires ci-dessus,
- **PREND ACTE** de la tenue du débat du budget annexe 2026 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Débat d'orientations Budgétaires 2026 du budget annexe de la gendarmerie

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Au cours de l'exercice 2025, les marchés de travaux ont été attribués et le chantier a démarré le 17 novembre 2025. Le budget 2026 doit tenir compte de la poursuite de l'opération, tant en matière d'engagements financiers que du calendrier d'exécution.

Dépenses d'investissement : Suite aux résultats de l'appel d'offres, les travaux seront réalisés pour un montant de à 5 438 000€HT, avec une révision des prix de +3% dans la mesure où la fin des travaux est prévue en septembre 2027.

La maîtrise d'œuvre, l'AMO et les études diverses sont estimés à 775 800 € HT et sont d'ores et déjà dans les engagements et les restes à réaliser.

La dette s'élève au 31 décembre 2025 à 3 116 667 €. Il s'agit d'un emprunt réalisé le 1^{er} août 2021 auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0,65 % pour une durée de 20 ans. Le remboursement du capital de l'emprunt est de 205 000 € par an.

Les travaux sont maintenant la seule dépense à envisagés pour 2026 et 2027 pour un montant de 5.602.000€HT.

Projet d'investissement pluriannuel – Autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets de construction de la nouvelle gendarmerie sur plusieurs exercices budgétaires, il est proposé de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) initialement créés.

Cette modification vise à adapter la répartition des crédits aux besoins réels de financement du projet, dont la réalisation est prévue sur deux ans. Les dépenses seront échelonnées sur les exercices 2026 et 2027.

Autorisation de Programme : 5 700 000 €		CP 2026	CP 2027
Chapitre 023	« Construction d'une nouvelle gendarmerie »	3 700 000 €	2 000 000 €

Recettes d'investissement : Au 31 décembre 2025, le solde des recettes disponibles au sein du budget annexe de la gendarmerie s'élève environ à 2 600 000 €. Ce montant contribuera au financement partiel des dépenses prévues sur les exercices 2026 et 2027.

1 000 000 € du budget principal de la Ville viendra également s'ajouter aux recettes.

Plusieurs subventions destinées à soutenir la construction de la nouvelle gendarmerie seront mobilisées :

- Subvention de l'Etat : 910 000 € ;
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 375 000 € attribués en 2025, avec une demande complémentaire prévue pour 2026 de l'ordre de 500 000 €.
- Fonds de concours de Colmar Agglomération : 403 880 €, actuellement en cours de versement.

Par ailleurs, les autres dépenses d'investissement engagée au 31 décembre 2025 feront l'objet des restes à réaliser.

Dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses à prévoir sont le remboursement des intérêts de l'emprunt à hauteur de 21 000 € et 8 000 € pour les autres dépenses éventuelles.

Les recettes attendues seraient de 29 000 € issus du placement de 1,7 million (placement en CAT le 26/06/2025 pour 12 mois de 1 700 000 € à 3,45 % = 58 650 € à déduire les intérêts encaissés en 2025 de 29 650€), cette somme permettant de faire face aux dépenses courantes de fonctionnement.

Pour l'exercice 2026, les orientations budgétaires du budget annexe de la gendarmerie s'inscrivent dans la continuité de celle de 2025 et marquent le passage à la phase opérationnelle du projet.

Les objectifs principaux pour 2026 sont les suivants :

- **Engager les travaux de construction conformément au calendrier prévisionnel et aux crédits disponibles selon l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP),**
- **Mobiliser les financements et poursuivre les démarches pour l'obtention des subventions,**
- **Garantir l'équilibre du budget annexe de la gendarmerie par le financement complémentaire du budget principal.**

Dominique CHERY : Une question au niveau des marchés de travaux, tout a été attribué ?

Monsieur le Maire : Non, pas encore. Le gros œuvre notamment a été attribué mais on n'a pas encore tout attribué. Alors je reviens sur la question de Madame OHRESSER par rapport au million nous allons mettre du budget principal. Il y avait un transfert qui a été fait pour un million. On le savait et on l'a annoncé, c'est normal. Donc je ne vois pas ce qu'on peut contester là-dessus. Et ça tombe bien d'ailleurs pour nous parce que l'année prochaine, il n'y aura pas de grand projet. Déjà on a eu des prix qui étaient relativement raisonnables parce que les entreprises n'auront pas beaucoup de travail l'année prochaine, c'est l'année des élections. Les projets ne seront pas lancés. Je le dis haut et fort que nos finances sont saines.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 12 novembre 2025,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DIT AVOIR DEBATTU** des orientations budgétaires ci-dessus,
- **PREND ACTE** de la tenue du débat et du rapport d'orientation budgétaire du budget annexe 2026 de la nouvelle gendarmerie tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Les articles R2333-105-1, R2333-105-2 et R2333- 108 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Afin d'appliquer ce qui est prévu dans les articles précités, il s'agit de :

- Décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ; Cette mesure permettant de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.
- Fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire,
- Revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **INSTAURE** la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité.
- **FIXE** le mode de calcul au plafond réglementaire conformément à la partie réglementaire du CGCT,
- **DECIDE** de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Approbation du don de l'association « Les amis de la chapelle Herzog » pour la restauration de la chapelle Herzog

Rapporteur : Monsieur le Maire

La famille Herzog est toujours restée attentive à l'entretien de la chapelle Herzog, et notamment en participant financièrement aux travaux de restauration par des dons à l'association des Amis de la chapelle Herzog.

Afin de contribuer à la réalisation de la dernière phase du chantier, et notamment à l'amélioration apportée à la couverture des caveaux, l'association a décidé de réaliser un don de 32 250 €.

Monsieur le Maire : *La famille Herzog est toujours restée attentive sur l'entretien de la chapelle. Seulement, je leur ai demandé un jour, avec leur famille, de faire un don à la commune, une subvention pour participer aux frais des travaux d'extérieur. Parce qu'il faut savoir que la couverture qui est sur la crypte, c'est quand même pour leur famille. Ils ont donc fait un don qu'ils ont versés aux amis de la chapelle Herzog. Alors que c'était pour nous. C'est pour cela que nous avons effectivement discuté avec les amis de la chapelle Herzog. Donc, ils vont nous reverser les 32 250€ à la fin de l'année.*

Christelle OHRESSER : *Justement, par rapport à cette délibération, vous n'aviez pas la délégation pour accepter un don ?*

Monsieur le Maire : *Quand un don est fléché, il faut le passer en délibération.*

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le don de 32 250 € de l'association les Amis de la Chapelle Herzog pour participer à la restauration de la chapelle Herzog,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Subvention exceptionnelle à l'association Colmar sport de glace pour un déplacement en compétition internationale de ballet sur glace

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lina ALLA est une jeune femme de Wintzenheim qui a toujours habité le quartier de Logelbach depuis son enfance. Elle pratique le patinage artistique depuis 13 ans et plus particulièrement le ballet sur glace depuis 9 ans dans la section Ballet de l'association Colmar Sport de Glace. Cette discipline collective associe la rigueur et la technique du patinage artistique à l'expression chorégraphique et au travail d'équipe.

Lina ALLA évolue au sein de l'équipe des Bretzlis, catégorie « Elites » du club de Colmar, qui compte parmi les 4 meilleures équipes françaises dans cette discipline et concourt au plus haut niveau international.

En mai 2025, lors des Championnats de France organisés à Belfort, son équipe a été sélectionnée pour participer aux Championnats du Monde de Ballet sur glace qui se dérouleront du 22 au 26 Avril 2026 à East Lansing, dans le Michigan, aux Etats-Unis. Ce déplacement qui concerne 17 personnes (16 patineuses et 1 coach) a un coût élevé compte tenu notamment du voyage. Les Bretzlis, outre une part d'autofinancement des familles, prévoient de nombreuses actions (ventes diverses) et demandes de soutien pour parvenir à boucler un budget estimé à ce jour à près de 35 000 €.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au titre du « Défi Jeunes » à l'association Colmar Sport de Glace pour la participation de Madame Lina ALLA, domiciliée à Logelbach-Wintzenheim au championnat du monde de ballet sur glace.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Colmar Sport de Glace au titre de la participation de Madame Lina ALLA au championnat du monde de ballet sur glace,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Subvention exceptionnelle à l'Harmonie Municipale

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'Harmonie Municipale sollicite une aide financière pour réaliser des achats permettant de continuer à honorer les engagements pris envers la commune à l'occasion des célébrations, des cérémonies et autres évènements municipaux.

Ainsi, il s'agit de renouveler les tenues utilisées notamment pour les défilés, et d'acquérir un instrument, un soubassophone, plus adapté aux cérémonies nécessitant la station debout ou la marche.

Ce projet représente un budget global de 4000 €, dont 1500€ peuvent être pris sur le budget associatif.

Madame Mireille WEISS sort de la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 28 voix pour :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 € à l'Harmonie Municipale pour l'acquisition de tenues et d'un soubassophone,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Modification de la délibération relative à la vente de la balayeuse

Rapporteur : Denis ARNDT

Lors du conseil municipal du 25 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé la vente de la balayeuse pour un montant de 8000 €HT.

La trésorerie a refusé de percevoir le montant de 8000 € HT dans la mesure ou la facture de reprise spécifie une TVA à 0,00%.

Il s'agit donc de spécifier que la vente se réalise pour un montant net à payer de 8000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la balayeuse Mathieu à TPService pour un montant net à payer de 8000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Approbation du principe de la DSP pour la gestion de l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sont actuellement gérés sous forme de délégation de service public par les PEP Alsace. La précédente convention a été signée pour une durée de 5 ans du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2025 avec un avenant prolongeant le contrat jusqu'au 31 août 2026.

Il est proposé d'engager une nouvelle procédure de délégation de service public, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de renouveler la DSP en modifiant le service proposé actuellement comme exposé dans le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué pour la gestion de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs. Cette modification consiste à détacher la pause méridienne pendant la période scolaire de la délégation de service public.

Ainsi seraient concernés par la DSP :

- L'accueil périscolaire du matin,
- L'accueil périscolaire du soir,
- L'accompagnement du car scolaire le matin et le soir,
- L'accueil de loisirs le mercredi avec la pause méridienne,
- L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires avec la pause méridienne.

Le recours à la délégation de service public comme mode de gestion présente en particulier les avantages suivants :

- la maîtrise du service et le contrôle de la collectivité à travers le cahier des charges et la contrainte de service inhérente à la délégation de service public ;
- la rationalité du projet : parce qu'il exploite le service à ses risques et périls,
- la qualification et le savoir-faire requis pour l'exploitation du service, le délégataire étant choisi au vu de ses garanties professionnelles après mise en concurrence.

Le mode de gestion déléguée du service public permettra donc à la collectivité de bénéficier de l'expérience et de la compétence d'un délégataire, contribuant ainsi à garantir un service de qualité.

Dans le contrat d'affermage, l'ouvrage est mis à la disposition du fermier par la collectivité ; celui-ci assure l'exploitation du service en se rémunérant sur l'usager et en assume le risque d'exploitation.

Le contrat de délégation prendra effet le 1^{er} septembre 2026 pour une durée de trois ans.

Il est donc proposé de conserver la délégation de service public comme mode de gestion de l'accueil périscolaire et de loisirs hormis pour la pause méridienne, où le service de la cantine scolaire sera assuré par un marché public de restauration et par un personnel municipal.

Cette délibération sera suivie d'un appel public à candidatures puis d'une phase de recueil de propositions auprès des candidats qui auront été admis à présenter une offre. Les offres seront examinées par la commission de délégation de service public. Le contrat fera ensuite l'objet d'une négociation libre avec un ou plusieurs organismes admis à négocier. Au terme de cette procédure, il sera ensuite proposé au conseil municipal de se prononcer sur le choix définitif du candidat et le contenu du contrat.

Lucette SPINHIRNY : Ce que vous n'avez pas dans vos documents et qui a été un petit oubli de notre part, c'est l'accompagnement des élèves de maternelle. Je précise que ce ne sont que les maternelles qui nécessitent un accompagnement dans le car scolaire le matin et le soir. Donc, l'association qui assure actuellement l'encadrement n'assure ça que le matin et le soir. Sur l'heure méridienne, ce sont nos ATSEM qui le font.

Claude KLINGER-ZIND : Je n'ai pas bien compris pourquoi vous enlevez la pause méridienne de la DSP. Je n'ai pas compris la motivation.

Lucette SPINHIRNY : Nous extrayons la pause méridienne de la DSP, tout simplement parce qu'actuellement, le service est cher pour les familles.

Donc, nous allons voir pour baisser cette somme que doivent payer les familles. Et d'après nos études, nous arriverions effectivement à baisser au moins de 3 euros. Par ailleurs, les estimations qui ont été faites et l'évolution des prix dont nous a parlé l'association qui a actuellement la délégation, augmenteraient par contre encore leurs tarifs. Donc, nous sommes en train de réfléchir et de travailler à une solution alternative.

Monsieur le Maire : Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que nous ne sommes pas satisfaits du service.

Lucette SPINHIRNY : Actuellement, nous avons souvent des réclamations.

Claude KLINGER-ZIND : Moi, je me pose la question. Comment vous allez vous faire si eux n'arrivent pas à le faire à un certain coût inférieur ? Pourquoi eux n'y arriveraient pas et pourquoi nous on y arriverait ? Par quel biais on va arriver à réduire ce coût-là ?

Monsieur le Maire : Par rapport au taux d'encadrement, ce n'est plus la même chose. Si c'est nous qui gérons, nous pouvons ne pas demander d'agrément.

Lucette SPINHIRNY : Parce qu'en fait, actuellement, l'accueil pendant la pause méridienne dépend de jeunesse et sport qui demande un encadrement très important au niveau des enfants. Vous avez, par exemple, un animateur pour 12 enfants qui a moins de 6 ans, ce qui est énorme.

Ils se basent sur le fait que ce sont des animateurs qui sont diplômés et qui sont supposés proposer aux enfants également un projet éducatif et pédagogique. Or, il est tout à fait illusoire, sur deux heures de temps libre, entre 11h30 et 13h30, de faire un tel projet. Et en fait, ça se résume à du gardiennage.

Parce qu'un enfant qui sort à 11h30 de l'école ou même qui va tout de suite manger, vous avez déjà le temps de trajet et puis il a surtout besoin de se dérouler.

Claude KLINGER-ZIND : Je comprends bien, mais vous n'avez pas tout à fait fini cette réflexion. Mais en attendant, est-ce qu'il n'aurait pas été plus prudent à voir, bien sûr, le résultat du marché. Mais de mettre peut-être en option, la pause méridienne, pour être sûr que si jamais on n'arrive pas à le faire de notre fait, qu'on puisse quand même le donner en délégation ?

Monsieur le Maire : Non, on ne peut pas, autrement on l'aurait fait.

Claude KLINGER-ZIND : Ça aurait été une solution au cas où c'est très complexe, je ne sais pas, ou si on a des difficultés de recrutement, ou je ne sais pas comment ça va être organisé. Si on est sûr d'y arriver, c'est bien.

Monsieur le Maire : Oui, on a déjà réfléchi, il y a eu des réflexions qui ont été menées.

Claude KLINGER-ZIND : La durée me semble courte, trois ans, parce qu'on voit bien, il faut, je ne sais pas combien de mois avant, il faut lancer la procédure. On fait tout ce boulot pour trois ans. On recommence dans deux ans. Ça me semble un peu court.

Lucette SPINHIRNY : Vu le contexte financier actuel, nous commençons à être prudents, parce que quand on a eu connaissance des prévisions d'augmentation par l'association qui a actuellement la gestion du périscolaire, je peux vous dire que ça donne froid dans le dos.

Monsieur le Maire : Oui, il faut être vraiment prudent là-dessus. Et ça, on ne pourrait pas dire aux gens : « vous allez payer plus ».

Claude KLINGER-ZIND : Oui, c'est pour limiter la durée de l'engagement de la commune et de la part du prestataire.

Lucette SPINHIRNY : C'est la raison pour laquelle on a réduit un petit peu la durée de la DSP.

Claude KLINGER-ZIND : Je ne sais pas, mais les trois ans m'ont un petit peu choqué.

Monsieur le Maire : Non, non, on l'a fait exprès. La dernière fois, c'était quatre ans, plus une année, puisqu'on a dû repousser. Je veux dire, aujourd'hui, alors le problème, c'est que pour trouver une association pour gérer du périscolaire, ça devient de plus en plus difficile.

Claude KLINGER-ZIND : Une autre question, est-ce qu'on va trouver quelqu'un qui va faire que le matin et le soir ou est-ce que c'est habituel qu'ils fassent la pause méridienne également ? Ou est-ce que ça se fait couramment ? Espérons qu'on va trouver un prestataire qui voudra prendre que le matin et le soir.

Monsieur le Maire : Ils sont d'accord, parce qu'on les a rencontrés, on en a discuté.

Lucette SPINHIRNY : Ce n'est pas que le matin et le soir, c'est aussi le mercredi et puis les vacances scolaires.

Claude KLINGER-ZIND : Oui, c'est bon.

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 12 novembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse du 18 novembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une délégation de service public pour la gestion par voie d'affermage pour assurer le fonctionnement de l'accueil périscolaire (hors pause méridienne) et de l'accueil de loisirs,
- **DECIDE** du lancement d'une procédure de délégation de service public relative à la gestion du service périscolaire et de l'accueil de loisirs selon les caractéristiques présentées dans le rapport joint,
- **DECIDE** de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par l'article R. 1411-1 du code général des collectivités territoriales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la sélection du déléguétaire, notamment l'appel à candidatures, le recueil des candidatures et des offres et leur examen par la Commission de délégation de service public ainsi que la préparation du choix du déléguétaire à soumettre ultérieurement au conseil municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Rapport présentant les caractéristiques du service délégué pour la gestion de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs

12. Rapport d'activités 2024 de Colmar Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque commune membre.

Monsieur le Maire : Si vous permettez, chaque groupe siège à Colmar Agglomération. Je pense que tout le monde a fait un rapport à son groupe. Je ne vais pas reprendre tout ce qui est dit là. Vous l'avez eu aussi par Internet.

Alors, si vous avez des questions, je suis prêt à vous répondre.

Il n'y a pas beaucoup de changements. C'est surtout pour cette année, l'augmentation, des rythmes de la trace. On va dépenser, ça sera de l'ordre de 2,5 millions, 3 millions. Mais au moins, il y a l'augmentation de la cadence.

Il y a des circuits supplémentaires. Donc, comme maintenant, Zimmerbach, Walbach. C'est quand même quelque chose. Maintenant, je demande à ce qu'on intègre La Forge. Parce que ça, c'est important. Alors, à la Forge, ça peut se demander. C'est à la demande. C'est comme Wettolsheim, c'est à la demande. Ils n'ont pas une ligne fixe. C'est à la demande.

Le conseil municipal PREND ACTE, sans observation, du rapport 2024 de Colmar Agglomération annexé à la présente délibération.

Annexe 3 : Rapport d'activités 2024 de Colmar Agglomération

13. Avis sur les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Alsace

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Les statuts actuels de Territoire d'Energie d'Alsace datent de 2021. Cette dernière révision avait tenu compte des premières évolutions dans les activités de TEA dont le changement de dénomination, l'exercice de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques – IRVE » et l'accompagnement des collectivités dans la recherche des différentes « Redevances d'Occupation du Domaine Public – RODP ».

Depuis cette date, de nombreuses évolutions sont intervenues :

- Plusieurs lois et règlements dans le domaine de la transition énergétique positionnent les syndicats d'énergie sur des missions optionnelles nouvelles,
- TEA souhaite s'investir davantage dans la transition énergétique,
- Fort de 345 membres, le syndicat doit également veiller à la représentation territoriale de l'assemblée délibérante,
- En 2022, la FNCCR a produit un modèle national de statuts pour sécuriser l'action des syndicats.

Ainsi, il est proposé de modifier les statuts de TEA tels que présentés en annexe.

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.

- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Hésingue le 1^{er} janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025,
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 4 : Statuts de Territoire d'Energie Alsace

14. Approbation d'une convention de passage d'une ligne d'électricité pour alimenter un distributeur de billet pour la TRACE

Rapporteur : Denis ARNDT

Dans le cadre de la mise en place de Distributeurs Automatique de Titres (DAT), proposés lors du renouvellement du système billettique interopérable sans contact sur le réseau de transport TRACE pour Colmar Agglomération, il a été convenu d'équiper l'arrêt dénommé « Halle des Fêtes » avec ce dispositif.

Il s'agit donc de valoriser le réseau de transport, de le rendre interopérable et de le rendre plus attractif auprès des usagers, des technologies innovantes étant mises en œuvre pour lui conférer à la fois efficacité opérationnelle et image de modernité.

A cet effet, Colmar Agglomération sollicite la commune pour la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée section 13 parcelle 69 pour planter les ouvrages d'ENEDIS constitués d'un coffret de branchement ainsi qu'un branchement électrique aéro-souterrain.

La servitude s'exercera de façon permanente pour la durée des ouvrages et sur leur emprise afin de permettre à ENEDIS d'y accéder pour la surveillance, l'entretien et les réparations des équipements.

Jean-Marie Muller : Qui va prendre en charge les travaux ? La commune ou la Trace ?

Monsieur le Maire : C'est Colmar-Agglomération, parce que c'est la compétence de Colmar-Agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** une servitude de tréfonds formalisée par une convention de passage d'une ligne d'électricité pour alimenter un distributeur de billet pour la TRACE telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Convention de passage d'une ligne d'électricité pour alimenter un distributeur de billet pour la TRACE

15. Modification des horaires d'ouverture et du règlement intérieur des relais-lecture « Le Livrier »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil municipal a procédé à la mise en place d'horaires d'ouverture du relais lecture de Wintzenheim-Logelbach :

Par délibération du 26 juin 2025, des modifications des horaires d'ouvertures et du règlement intérieur ont été présentées.

Il s'avère que des incohérences ont été soulevées entre la délibération présentée et le règlement intérieur présenté qui n'ont pas été retranscrits correctement. Il s'agit de fixer les horaires des relais-lecture qui sont les suivants :

Relais lecture de Wintzenheim, situé Mairie de Wintzenheim 28, rue Clémenceau

- Mardi : 15H à 18H
- Mercredi : 09H à 12H
- Nouveaux horaires : 1^{er} vendredi du mois de 15h00 à 18h00

Relais lecture de Logelbach, situé Mairie annexe de Wintzenheim, place de la gare

- Mercredi : 09H à 12H
- Jeudi : 15H à 18H
- Nouveaux horaires : 1^{er} samedi du mois de 09h00 à 12h00

Afin de prendre en compte ces modifications, le règlement est modifié en conséquence dans les horaires, les autres modifications adoptées par conseil municipal en date du 26 juin 2025 restant inchangées.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les horaires d'ouverture des relais lecture tels que spécifiés ci-dessus,
- **APPROUVE** l'intégration dans le règlement intérieur des horaires des relais-lecture tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Règlement intérieur des relais – lecture « Le Livrier »

16. Approbation de la modification du quota des sous-officiers porte à 50% de l'effectif du Corps de Première Intervention de Wintzenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la suite de l'évaluation du Corps de Première Intervention a été menée par le SDIS, il s'avère que le quota des sous-officiers, seuls à être qualifié pour conduire les véhicules d'intervention, est insuffisant. En effet, le quota est fixé à ce jour à 25%, alors que l'effectif des sous-officiers est de 33% et qu'il peut être autorisé de le porter à 50%.

Il s'agit ainsi de permettre un quota plus important de sous-officiers.

Monsieur le Maire : Je tiens à vous dire que l'évaluation qui a été faite chez les pompiers est excellente et nous en sommes contents. On nous demande effectivement de monter à 50% à la place de 33%. Donc moi je ne suis pas défavorable, puisqu'ils disent en plus qu'il faut être effectivement sous-officier pour conduire les camions. Encore quelque chose de nouveau.

Vu le Code de la Sécurité Intérieur et plus particulièrement son article R723-22 fixant à 25% de l'effectif total le nombre de sous-officiers dans les CPI et la possibilité de porter ce taux à 50% de l'effectif total,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale des Sapeur Pompiers Volontaires du 03 novembre 2025,

Considérant que le relèvement du quota de 25% à 50% de sous-officiers permettra d'optimiser la gestion des ressources du Centre de Première Intervention de Wintzenheim et d'améliorer la portée fonctionnelle du CPI,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter le quota des sous-officiers du CPI de Wintzenheim à 50% de l'effectif total,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

ISOLATION RAUSCHMAIER : Isolation et ravalement de façades - 6, impasse des Jardins

FEVRE Arnaud : Agrandissement d'une fenêtre de toit – 10, rue St Laurent

HERRBACH Jean-Marie : Pose d'une fenêtre de toit - Remplacement de 4 châssis d'accès toiture - Dépose d'un conduit de fumée - Pose d'une sortie en toiture - 11, rue du Maréchal Joffre

VIVALYS : Réalisation de 4 logements d'habitation duplex-jardin - Rue René Schmitt

VIVALYS : Réalisation de 5 logements d'habitation duplex-jardin - Rue René Schmitt

SCHWANDER Pierre : Démolition de 2 piliers en béton existants, construction d'un abri bois et d'un auvent – 8, rue des Tulipes

AKSOY Hulusi : Démolition de l'abri de stockage et d'une partie du muret de séparation - 34, rue des Tisserands

GILG-CARILLO : Construction piscine & poolhouse - 1, rue de l'Argilière

BUREL Victor : Modification des portes et fenêtres, agrandissement et suppression d'un gîte – 96, rte de Colmar

VIVIALYS : Réalisation de 22 logements d'habitation constitués de 5 bâtiments regroupant 4 et 5 logements en R+1 avec des stationnements en surface et de 6 logements en habitat intermédiaire et 13 logements en habitat collectif - Rue René Schmitt

GRILLOT Arnaud : Démolition d'une partie de la terrasse côté Sud - 6 rue Haussmann

BULGRIN Matthieu : Rénovation énergétique : Remplacement des menuiseries, pose d'un ITE. Démolition carport et véranda existante. Extension sur l'ancienne emprise de la véranda. Construction d'un carport. Rénovation de la toiture, remplacement de velux et ajout de velux. Terrasse : Rénovation et pose de garde-corps. Mise en place d'un portail coulissant et remplacement des clôtures sur mur bahut. 4, route de Colmar

BE TRADING : Division pour construire - 80, route de Colmar

BARSELL Gilles : Remplacement du portail - 10, rue du Hohlandsbourg

LOU & COMPAGNIE : Modification façade avec nouvelle vitrine, remplacement de bardage, mise en peinture des façades - 43 rue Herzog

PERROTEY Renaud : Modification d'une dépendance, en habitation destinée à la location meublée saisonnière - 17, rue des Trois Epis

LHULLIER Benjamin : Mise en place d'une porte de garage sur un carport - 17, rue de la Chapelle

Lionnel DOMENICHINI : Ravalement de façades - 6, rue du Trèfle

MEYER Catherine : Création de 3 places de stationnement - 32, rue du Maréchal Joffre

VITI'WALD (MARCHAL Anne) : Modification des façades et agrandissement - 5, rue des Champs

MEYER Philippe : Ouverture en maçonnerie et création d'une terrasse – 27, route de Colmar

FAVRET Anette : Construction d'une pergola en aluminium - 22, rue du Bouleau

MATHIEU Vincent : Construction d'un garage accolé à la maison - 43, rue du Dr Paul Pflimlin

CENTRE ALSACE HABITAT : Résidence senior – 111, rue Clémenceau

STUDER François : Construction d'un carport pour 2 véhicules - 12, rue des Trois Epis

MOTTNER Patrice : Construction d'un abri de jardin – 31, rue des Bleuets

GROLLIER Olivier : Abris terrasse ossature bois et création d'un chien assis - 3, rue de la Chapelle.

Manifestations :

NOVEMBRE 2025		
22 et 23	09 h à 17 h	Brocante Geek et pop culture « Japan paradise » - Halle des fêtes
29 et 30	A partir de 16h Toute la journée	Tournoi des vétérans du Judo-club – Pôle sportif
29	20h	Concert du Clair de Noël de Desidela – Eglise de Logelbach
30		Courses des Run'heures d'Allure (M. LELOUP)
30	17h	Concert de chants Gospel – La Chapelle
DECEMBRE 2025		
03	20h	Concert JJHH Johnny Hallyday Yvan DANTZER – Auditorium de l'Arthuss
05 06 et 07	14h à 19h 10h à 19h	Marché de Noël – Halle des fêtes Inauguration vendredi à 17h
05	16h	Animation de la St Nicolas, Préau Ecole Dame Blanche pour Wintzenheim et Cour du groupe scolaire de Logelbach
07	11h	Cérémonie officielle de la Sainte Barbe – Cour école Dame Blanche
07	17h	Concert « Veni Emmanuel Noël sur des mélodies anciennes » des Petits chanteurs de St André – Amis de la Chapelle Herzog
13	16h	Conte de Noël de l'école de musique - Cosec
13	19h	Fête de Noël des œuvres sociales – salle Laurentia
DECEMBRE 2025		
13 et 14	13h à 20h	Marché de Noël – Parvis de l'Eglise de Logelbach Inauguration samedi à 11h
14	16h	Concert de Noël de l'Harmonie Hohlandsbourg – La Chapelle
17	15h	Spectacle jeune public Rock for kids – Auditorium de l'Arthuss

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
HORMALYS	TOILE HORS SOL VERTE - ESPACES VERTS	141,78	17/09/2025
WINTZEDIS	CATERING - PRESENTATION SAISON CULTURELLE DU 10/09/2025	56,06	17/09/2025
HISLER ALSACE	PAPIERS A3 - ECOLE DAME BLANCHE	47,52	17/09/2025

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
HISLER ALSACE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE DAME BLANCHE	62,56	17/09/2025
E.I. GRAVURE	GRAVURE MEDAILLE DE LA VILLE	32,4	17/09/2025
BUREAU VALLEE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	226,28	17/09/2025
PHARMACIE	PRODUITS PHARMACEUTIQUES- ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	86,18	17/09/2025
RUC COLMAR	10 MANUELS TOAKI CP - ECOLE DAME BLANCHE	130,5	17/09/2025
RUC COLMAR	SUPPORT PEDAGOGIQUE NATHAN - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL	132,9	17/09/2025
MUSIQUE ALTER	MICROS POUR BATIMENT ARTHUSS	218	17/09/2025
PIANOS ADES PRE	ACCORD PIANO LE 10/09/2025 - ARTHUSS	160	17/09/2025
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	687,96	17/09/2025
LEONIDAS	3 BOITES DE CHOCOLATS	79,5	17/09/2025
WINTZEDIS	CAFE MOULU ET DOSETTE	43,08	17/09/2025
WINTZEDIS	CAFETIERE SENSEO - ATSEM WINTZENHEIM	56,97	17/09/2025
MANUTAN COLLECT	TABLES ET CHAISES - ECOLE LES CEDRES	811,3	22/09/2025
IMPRIMERIE NAT	FORMULAIRES CERFA ATTESTATION D'ACCUEIL	150	22/09/2025
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS EN VRAC AOUT 2025	173,16	22/09/2025
SILLONS DE HAUT	FOURNITURE DE VEGETAUX	149,4	22/09/2025
SILLONS DE HAUT	VEGETAUX DE FLEURISSEMENT	2638,08	22/09/2025
SILLONS DE HAUT	FOURNITURE DE VEGETAUX	107,4	22/09/2025
SILLONS DE HAUT	BONS ACHATS MAISONS FLEURIES	709	22/09/2025
POULAILLON	PRESENTATION SAISON CULTURELLE DU 10/09/2025	212,8	22/09/2025
SEPR	ABONNEMENT 2025 PREVNSCOPE	150	25/09/2025
WILLY LEISSNER	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES - MAIRIE	565	25/09/2025
WILLY LEISSNER	SONETTE - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL	38	25/09/2025
WILLY LEISSNER	DISJONCTEUR DIFFERENTIEL 20A - CRECHE POM' DE REINETTE	331,97	25/09/2025
WILLY LEISSNER	CABLE TELEPHONIQUE AVEC ECRAN - 9 RUE HERZOG	81,78	25/09/2025
WINTZEDIS	7 BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE	230,3	25/09/2025
VIALIS SAEM	COMPTAGE AUTOMATIQUE RUES HIRN ET HERZOG - LOGELBACH	900	25/09/2025
VIALIS SAEM	COMPTAGE AUTOMATIQUE RUE DES TISSERANDS - LOGELBACH	450	25/09/2025
SYND INT DECHET	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE AOUT 2025	866,11	25/09/2025
SOGELINK	SERVICE SOGELINK OFFRE OPTIMUM ET DICT.FR	1320	25/09/2025
SIGNATURE	FLECHES AMOVIBLES - VOIRIE	741,31	25/09/2025
PPG DISTRIBUTIO	WHITE SPIRIT	23,32	25/09/2025
OUEST VEND	BALAIS POUR BALAYEUSE	255,17	25/09/2025
GARAGE LAUBER	REVISION RENAULT ZOE FD-222-FR	162,2	25/09/2025
ENERGYS BATTERI	PILE LITHIUM X 40	76,8	25/09/2025
EGLINSDOER	POMPE INOX - FONTAINE MIROIR	1030,22	25/09/2025
EGLINSDOER	DIAGNOSTIC D'UNE POMPE - FONTAINE MIROIR	36	25/09/2025
CHUBB	MAINTENANCE DETECTION INCENDIE ARTHUSS	3053,29	25/09/2025
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS	20,78	25/09/2025
ADELYA	DETERGENT SURODORANT / LAVETTE BLEU	148,22	25/09/2025
AMAZON BUSINESS	CATERING SPECTACLES D'OCTOBRE A DECEMBRE 2025	83,13	25/09/2025
AMAZON BUSINESS	CATERING SPECTACLES D'OCTOBRE A DECEMBRE 2025	8,29	25/09/2025
AMAZON BUSINESS	DECORATIONS HALLOWEEN ET NOEL - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	14,99	25/09/2025
AMAZON BUSINESS	DECORATION HALLOWEEN ET NOEL - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	70,71	25/09/2025
AMAZON BUSINESS	COQUE DE TELEPHONE / CRAYONS - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	21,57	25/09/2025

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
AMAZON BUSINESS	POCHOIRS DE DESSIN - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	17,18	25/09/2025
AMAZON BUSINESS	SPATULES A RACLETTE EN PLASTIQUE - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	11,99	25/09/2025
AMAZON BUSINESS	JEUX - QUIZZ EDUCATIF - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	23,87	25/09/2025
10 DOIGTS	MATERIEL ACTIVITE LOISIRS CREATIFS - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	186,13	25/09/2025
CLIMA FROID	CLIMATISATION BUREAUX	9121,2	25/09/2025
LAMMER SAR	MISE EN PEINTURE DES COULOIRS ET BUREAU - ECOLE LES CEDRES	36253,31	25/09/2025
RECORD PORTES A	CONTRAT DE MAINTENANCE PORTE AUTOMATIQUE POLE MEDICAL LOG	576,78	30/09/2025
TP SERVICE	GYROPHARE TIGE- ESPACES VERTS	30,13	30/09/2025
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE ISEKI SXG326H	1800,5	30/09/2025
TREMPLIN	DESHERBAGE - POLE SPORTIF	2565	30/09/2025
JDS - JOURNAL D	INSERTIONS PUBLICITAIRES BOURSE BD 2025	572,4	30/09/2025
HEINTZ HEN	BOITE A CLES / ANNEAUX ET ETIQUETTES A CLES - PERISCOLAIRE LOG	71,36	30/09/2025
COLMARIENN	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS SEPTEMBRE 2025	157,2	30/09/2025
ATALU	REEMPLACEMENT SERRURE SUR PORTE D'ENTREE - POLE SPORTIF	598,8	30/09/2025
SIGNATURE	PEINTURE ROUTIERE	1023,9	30/09/2025
TP SERVICE	REEMPLACEMENT DES BALAIS D'ESSUIE-GLACE RENAULT MASTER	99,84	30/09/2025
TP SERVICE	REPARATION REMORQUE GQ-946-CV	260,23	30/09/2025
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER PLATEAU AX-449-TJ	2915,64	30/09/2025
TP SERVICE	PIECES DETACHEES POUR TONDEUSE AUTOPORTEE GV-043-VC	951,26	30/09/2025
ADELYA	COMPRIMES CHLORE / LINGETTES / SAVON MOUSSE	723,43	30/09/2025
ADELYA	DETERGENT DESINFECTANT MULTI-SURFACES	119,58	30/09/2025
ADELYA	KIT MANCHON NILFISK	17,54	30/09/2025
BUREAU VALLEE	PLAQUE SIGNALTIQUE DE PORTE FORMAT A4	72,72	30/09/2025
BERNER	VIS / CHEVILLE / SILICONE	41,14	30/09/2025
2M FERMETURES	TELECOMMANDE BSO - ECOLE LES CEDRES	374,4	30/09/2025
EUROFINS	PRELEVEMENTS ANALYSES ANNUEL LEGIONELLES - DIVERS BATIMENTS	1905,6	30/09/2025
TECHNIGREEN68	VEGETALISATION CIMETIERE DE WINTZENHEIM ZONES A/ B/ C/ G/ H/ I/ K	44059,32	30/09/2025
ESPACE DES METI	REALISATION DE 4 SCULPTURES EN BOIS POUR LE SENTIER BOTANIQUE	800	01/10/2025
FREPPEL EDAC	AFFICHES BOURSE BD	99,6	01/10/2025
CENTRE NAUT MUN	ENTREES PISCINE DE MUNSTER - ECOLE DAME BLANCHE	1350	01/10/2025
VIVARIUM DU MOU	SORTIE VIVARIUM DU MOULIN - LES NENUPHARS - PROJET NEFLE	1313	01/10/2025
RENA	DJ SOIREE NUIT A LA BELLE ETOILE - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	200	01/10/2025
MANUTAN COLLECT	TABLES / CHAISES / CASIERS - ECOLE LES CEDRES	3750,18	01/10/2025
LAEMMEL PASCAL	LISSES EN TUBE POUR BAIES VITREES - POLE MEDICAL WINTZENHEIM	2028	03/10/2025
UGAP	BALAYEUSE LAVEUSE BUCHER CITYCAT VR50	233026,92	03/10/2025
PRO 5	MICROFIBRE / GANTS JETABLES	178,99	03/10/2025
SANISITT	DIVERSES FOURNITURES POUR SANITAIRES - ECOLE ARC-EN-CIEL	960,44	03/10/2025
EGLINSDOER	REPARATION POMPE AIRE DE LAVAGE - ATELIERS	72	03/10/2025
EQUIP BAR	LAVE-VAISSELLE/ FOUR MICRO-ONDES - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	3975,23	06/10/2025
BERGER MACHINES	PIECES DETACHEES POUR TAILLE HAIE	132,31	08/10/2025
RETZ EDITIONS	OUVRAGES - ECOLE DAME BLANCHE	44,7	08/10/2025
KUNEGEL	TRANSPORT NEULAND - ECOLE DAME BLANCHE	46,18	08/10/2025
HISLER ALSACE	MATERIEL PEDAGOGIQUE - MME WINNINGER - ECOLE DAME BLANCHE	190,91	08/10/2025
HISLER ALSACE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	483,97	08/10/2025
TP SERVICE-01	DIAGNOSTIC REPARATION BOITIER ELECTRONIQUE - RENAULT MASTER	1384,9	08/10/2025

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
TP SERVICE	REEMPLACEMENT BATTERIE ET ENTRETIEN BALAYEUSE MATHIEU MC 200	498,7	08/10/2025
BLEGER JUS	BALAI / MANCHE / RACLETTE DE SOL - VOIRIE	19,68	08/10/2025
BLEGER JUS	TRUELLE / FER A BETON TORSADE - VOIRIE	32,88	08/10/2025
ADELYA	ROULEAUX PAPIER HYGIENIQUE / DETERGENT SURODORANT	594,31	08/10/2025
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VOITURE	71,48	08/10/2025
WINTZEDIS	CAFE MOULU	20,18	08/10/2025
BERNER	RUBAN DE MASQUAGE / CRAIE POUDRE BLEU - VOIRIE	255,68	08/10/2025
FOUSSIER	CYLINDRE POUR POLICE / POIGNEE - EMBASE- VIS	130,49	08/10/2025
FOUSSIER	EQUERRE DE RENFORT - ECOLE LES CEDRES	37,75	08/10/2025
FOUSSIER	CYLINDRE - ECOLE DAME BLANCHE	98,96	08/10/2025
FOUSSIER	CYLINDRE / PINCEAUX - CLUB HOUSE	39,35	08/10/2025
FOUSSIER	RESINE / VIS / TRAÇAGE BLEU / CASQUE ANTIBRUIT / BOUCHONS	71,32	08/10/2025
FOUSSIER	FERME- PORTE A TIGE - ECOLE LES CEDRES	57,38	08/10/2025
WILLY LEISSNER	PANELS LED ENCASTRES / LED TUBE - ECOLE LES CEDRES	194,26	08/10/2025
WILLY LEISSNER	RELAIS POUR GACHE 12V - ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL	205,98	08/10/2025
PROLIANS SCHMER	CHAUSSURE DE SECURITE	71,69	08/10/2025
ORONA EST	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF 4EME TRIMESTRE 2025	334,84	08/10/2025
ORONA EST	MAINTENANCE ASCENSEUR PERISCOLAIRE CENTRE	360	08/10/2025
SAGELEC	PRODUITS POUR WC PUBLICS AUTOMATIQUES	490,32	08/10/2025
GUSTAVE MULLER	GANIVELLES POUR PALISSADES - RUE CLEMENCEAU	897,96	08/10/2025
MISTRAL-01	ECRAN POUR PC	186	08/10/2025
CENTAURE SYSTEM	DROITS D'UTILISATION WEB GPRS ET ETHERNET	859,68	08/10/2025
CENTAURE SYSTEM	CONTRAT DE MAINTENANCE PANNEAUX AFFICHAGE LUMINEUX	5367,7	08/10/2025
FOUSSIER	CLE - POLE MEDICAL LOGELBACH	12,72	09/10/2025
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZ	622,75	09/10/2025
FERTAL	TAPIS POURSSIÈRE GRIS - POLE MEDICAL WINTZENHEIM	81,89	09/10/2025
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER SEPTEMBRE 2025	989,6	09/10/2025
FREPPEL EDAC	AFFICHES FETES DE L'AUTOMNE	99,6	09/10/2025
PUBLIMARK	REPIQUAGE DATE SUR BACHE FOURNIE	180	09/10/2025
CASA GINA	REPAS TECHNICIENS LE 01/10/2025 - CONCERT	24	09/10/2025
LAEMMEL PASCAL	STRUCTURE ACIER ET PORTAIL 2 VANTAUX CHEMIN DU BAERENTHAL	10062,36	17/10/2025
FREPPEL EDAC	INVITATIONS ARMISTICE DU 11/11/2025	103,2	17/10/2025
FREPPEL EDAC	GRANDE AFFICHES FETE AUTOMNE ET BOURSES BD	162	17/10/2025
FREPPEL EDAC	INVITATIONS EXPOSITION DE GAULLE LE 08/11/2025	135,6	17/10/2025
ASLER DIFFUSION	CARTES ADHESION POUR LES RELAIS LECTURES	756	17/10/2025
COTE ARTISTIK	CACHET CONCERT LA VOIE DES TALENTS CHRISTEL KERN	3800	17/10/2025
LOCAM	LOCATION 5 DAE PATRIOT CONNECT DIVERS BATIMENTS5	157,69	17/10/2025
ROSE ET FILS	INSTALLATION D'UNE POMPE DE RELEVAGE - CRECHE POM' DE REINETTE	2523,6	17/10/2025
STIHL SAV	REEMPLACEMENT VANNE CHAUDIERE	256,41	17/10/2025
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS	20,78	17/10/2025
ALSACE MIC	TELECOMMANDE - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	394,8	17/10/2025
BERNER	LAME CUTTER / DISQUE ABRASIF AUTO-FIXANT	201,24	17/10/2025
BUREAU VALLEE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	135,79	17/10/2025
WINTZEDIS	PILES POUR TELECOMMANDE PORTAIL GARAGE	5,49	17/10/2025
ROSETTE FL	BOUQUET	50	17/10/2025

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	434,65	17/10/2025
MISTRAL-01	CREATION D'UNE SESSION ET ADRESSE MAIL	162	17/10/2025
MISTRAL-01	SOLUTION SURVEILLANCE FLEX ANTISPAM	876	17/10/2025
ROSETTE FL	BONS ACHATS MAISONS FLEURIES	30	17/10/2025
SVP	HONORAIRES DU 01/10/2025 AU 30/12/2025 CONTRAT INTEGRAL	2707,2	17/10/2025
ATELIERS CLOR R	SIGNALITUDES - POLE MEDICAL LOGELBACH	327,6	22/10/2025
RHIN ENERGIES	MAINTENANCE ANNUELLE 2025 CLIMATISATION - POLE MEDICAL WINTZ	1070,32	22/10/2025
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION TERRAIN ANNEXE AUTOMNE 2025	298,36	22/10/2025
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION TERRAIN D'HONNEUR AUTOMNE 2025	696,16	22/10/2025
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES TERRAIN ANNEXE AUTOMNE 2025	1066,85	22/10/2025
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES - TERRAIN D'HONNEUR AUTOMNE 2025	5558,7	22/10/2025
HORMALYS	AGRAFES PAILLAGE / TOILE HORS SOL VERTE - ESPACES VERTS	156,16	22/10/2025
ROSE ET FILS	REEMPLACEMENT CIRCUIT POUR CHAUDIERE - ECOLE DES CEDRES	467,88	22/10/2025
TP SERVICE	COLLIER DE FIXATION EN ACIER - ESPACES VERTS	43,58	22/10/2025
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT PARTNER	376,46	22/10/2025
TP SERVICE	REPARATION PEUGEOT BOXER	73,87	22/10/2025
SOLARPROTEC	REPARATION STORES BSO - ECOLE DAME BLANCHE	464,1	22/10/2025
OXYGENE REALISA	REFECTION CLOTURE SUITE ACCIDENT ROUTIER - PARC LA FORGE	936	22/10/2025
WURTH	ROULEAUX PAPIER DE NETTOYAGE	140,64	22/10/2025
WURTH	GANTS DE MANUTENTION	22,75	22/10/2025
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT PISCINE KAYSERSBERG- ECOLE LES CEDRES	400	22/10/2025
METRO COLMAR	ALIMENT ANIMATIONS AUTOMNE 2025 - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	233,55	22/10/2025
OXYGENE REALISA	TRAVAUX DE CLOTURE - PARC DE LA FORGE	2883,6	22/10/2025
MANUTAN COLLECT	8 TABLES - 8 CASIERS - 8 CHAISES - ECOLE LES CEDRES	2083,92	22/10/2025
ESPACE PRO TECH	HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE	502	22/10/2025
ESPACE PRO TECH	CHAUSSURES ET CASQUE ANTI-BRUIT	585	22/10/2025
ESPACE PRO TECH	HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE	1973	22/10/2025
ESPACE PRO TECH	HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE	955	22/10/2025
BELTA	FORFAIT MAINTENANCE IMPRIMANTE	601,2	22/10/2025
BELTA	CARTOUCHES ENCRE MAIRIE	408	22/10/2025
RISO FRANC	MAINTENANCE DU DUPLICOPIEUR DU 01/10/2025 AU 31/12/2025	29,78	22/10/2025
WALL XP	ANIMATION MUR INTERACTIF - ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	425	28/10/2025
WINTZEDIS	SET 24 COUVERTS / CAFE	90,94	28/10/2025
LE PETIT CORDON	1 CLEF	9,8	28/10/2025
PPG DISTRIBUTIO	ENDUIT DE LISSAGE - ECOLE LES CEDRES	27,2	28/10/2025
PPG DISTRIBUTIO	PEINTURE-LAQUE / ENDUIT REPARATION - ECOLE LES CEDRES	93,29	28/10/2025
CASTORAMA	LAMELLES DE STORE - BUREAU	147,6	28/10/2025
OUEST VEND	BROSSES POUR BALAYEUSE BUCHER	781,85	28/10/2025
HEINTZ HEN	CLEF PLATE / SERRURE BAL / BATTEUSE LOGUE - POLE MEDICAL LOG	51,94	05/11/2025
LIGNE BOIS GIAM	FABRICATION ET POSE D'UN MEUBLE - GROUPE SCOLAIRE WINTZENHEIM	6480	05/11/2025
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEUR LASER BENQ - ECOLE DAME BLANCHE	2724,88	05/11/2025
SAGELEC	REEMPLACEMENT PIECES SANITAIRES PARC HERZOG / WC PUBLIC	1262,1	05/11/2025
SIGNATURE	PEINTURE ROUTIERE	1220,4	05/11/2025
LES AMIS DU CON	COMITE DES FETES - FETE DE L'AUTOMNE	164	05/11/2025
LUDIK AIR PARK	LOCATION DE STRUCTURE GONFLABLES - FETE DE L'AUTOMNE	427,5	05/11/2025

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
CAVES DE LA FEC	FROMAGES / MIELS - FETE DE L'AUTOMNE	93,97	05/11/2025
HEINTZ HEN	CLEF PLATE MENOTTE - POLICE	6,2	05/11/2025
VET PRO	VETEMENT DE TRAVAIL - SERVICE TECHNIQUE	2630,36	05/11/2025
SANDMASTER	NETTOYAGE AIR DE JEUX EN SOL SOUPLE ZONE DU BODEN	821,38	05/11/2025
TP SERVICE	ADBLUE POUR BALAYEUSE	12,6	05/11/2025
TP SERVICE	DEPANNAGE RENAULT MASTER	452,41	05/11/2025
TP SERVICE	BOUGIE D'ALLUMAGE / BATTERIE 12 V	107	05/11/2025
REFPAC GPAC	CONVENTION ASSISTANCE ET DE SUIVI TPLE ANNEE 2025 SOLDE	1284,37	05/11/2025
CASA GINA	3 REPAS ARTISTES LE 22/10/2025	36	05/11/2025
ARTENREEL DIESE	CACHET SPECTACLE "BOUGRR" FIRMIN ET HECTOR LE 22/10/2025	844	05/11/2025
TREMPLIN	NETTOYAGE MANUEL CIMETIERES ET SQUARE DES ANCIENNES ECOLES	9915	05/11/2025
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL DESHERBAGE RUE JACQUES PREVERT / DE VALLEE	7487,65	05/11/2025
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT PISCINE KAYSERSBERG - ECOLE LES CEDRES	270	05/11/2025

Locations de salles :

SALLE LAURENTIA

27 et 28/09/2025 : Exposition Wintzen'arts - Location pour un montant de 200 euros

18/10/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 500 euros

21/10/2025 : Obsèques - Location pour un montant de 150 euros

31/10/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 500 euros

15 et 16/11/2025 : Forum sur le harcèlement scolaire MJC du Cheval Blanc - Location pour un montant de 400€

SALLE UNGERER

27/09/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 400 euros

25/10/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 400 euros

31/10/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 300 euros

08/11/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 300 euros

HALLE DES FETES

27 et 28/09/2025 : Bourse geek - Location pour un montant de 350 euros

05/10/2025 : Bourse aux vêtements de Petit Escargot - Location pour un montant de 250 euros

11 et 12/10/2025 : Pastorale - Location pour un montant de 250 euros

02/11/2025 : Bourse BD et multi-collections - Location pour un montant de 125 euros

CHALET APP

27/09/2025 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

ARTHUSS

14/10/2025 : Assemblée Générale - Copropriété Jardin des Vignes n°1 - Location pour un montant de 110 euros

20/10/2025 : Assemblée Générale - Copropriété Jardin des Vignes n°2 - Location pour un montant de 110 euros

4. Création des régies comptables : aucune décision

5. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Logelbach :

30/10/2025 : Renouvellement de la concession Section A – Tombe 2 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

06/10/2025 : Renouvellement de la concession Section B – Tombe 44 pour une durée de 30 ans pour un montant de 500€.

Ancien cimetière de Wintzenheim :

04/10/2025 : Renouvellement de la concession Section F – Tombe 76 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

16/10/2025 : Renouvellement de la concession Section D – Tombe 97 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

09/10/2025 : Renouvellement de la concession Section D – Tombe 67 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

09/10/2025 : Achat de la concession Section J – Tombe 21 pour une durée de 30 ans pour un montant de 800€.

Nouveau cimetière de Logelbach :

05/11/2025 : Achat de la concession Section C – Tombe 31 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

Espace cinétaire de Wintzenheim :

17/09/2025 : Achat Jardin du souvenir – Cavurne 25 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1200€.

6. Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision

7. Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : aucune décision

8. Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

WEIBEL - Frais commissaire de justice - Intervention du 12/09/2025 : 146,78 €

WEIBEL - Frais commissaire de justice - Intervention du 18/09/2025 : 158,06 €

9. Reprises d'alignement : aucune décision

10. Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision

11. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision

12. Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision

13. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

Jean-Marie MULLER : Juste une petite remarque suite aux dépenses de végétalisation de Wintzenheim. J'ai vu qu'il y avait deux séries de travaux. La question est la suivante. Et ceux de Logelbach ? Les travaux de végétalisation ?

Dominique HEROLD : Effectivement, on a fait faire des devis par rapport aux deux cimetières de Logelbach. Donc, il y a une première tranche qui se fera en 2026. La deuxième tranche se fera en 2027.

Monsieur le Maire : Logelbach est servi comme Wintzenheim. Il n'y a pas de différence. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Si vous permettez, je lève la séance du conseil municipal.